

siastique au Canada. Le ministre Colbert écrira des phrases comme celles-ci : "Empêcher que la puissance ecclésiastique n'entreprenne rien sur la temporelle, à quoi les ecclésiastiques sont assez portés." "Je vois que M. l'évêque de Québec..... affecte une autorité un peu trop indépendante de l'autorité Royale, et que par cette raison il serait peut-être bon qu'il n'eût pas de séance dans le Conseil....." S'il était vrai, ce qui n'est pas du tout prouvé, que Mgr de Laval eût quelquefois dépassé les limites de son autorité, il faut avouer que ses prétentions ne manquaient pas de fondement.

Cette première séance du Conseil Souverain fut assez longue. On y procéda à ce que l'on appellerait aujourd'hui la vérification des pouvoirs. Quatre documents importants furent l'objet principal des délibérations de l'Assemblée, qui en ordonna l'enregistrement : l'édit de création du Conseil Souverain de Québec ; l'acte d'abandon du Canada au Roi par la Compagnie des Cent Associés, et les lettres patentes par lesquelles Sa Majesté acceptait cet abandon ; la nomination de M. de Mézy comme gouverneur de la Nouvelle-France ; et enfin la commission donnée par le Roi à M. Gaudais-Dupont d'aller prendre possession du Canada en son nom, ainsi que les instructions qui y étaient annexées.

La commission de M. Gaudais était datée du 7 mai 1663. Il avait instruction de faire le recensement de la colonie, de faire prêter le serment de fidélité au Roi par tous les habitants, de rendre des ordonnances sur la police et la justice, et de s'enquérir des accusations que Péronne Dumesnil et autres avaient portées contre plusieurs des principaux habitants du pays. Il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de tous. "Il le fit en honnête homme, dit M. de Latour, avec exactitude et avec équité ; tout le monde fut satisfait et les démêlés furent apaisés." Il exonéra des accusations graves qui pesaient sur eux, ceux que Dumesnil avait représentés comme des concussionnaires et des dilapidateurs du trésor public. Cette sentence du commissaire soulagea Mgr de Laval, qui, connaissant d'ailleurs leur probité et leur vertu, n'avait pas hésité à recommander plusieurs d'entre eux aux principales charges du Conseil. Il est vrai que M. Gaudais avait parlé de ces mêmes hommes comme de gens illettrés, et ayant peu d'expérience et d'aptitude pour les affaires. Mais l'évêque et le gouverneur avaient choisi ce qu'il y avait de mieux dans le temps. "A part les ecclésiastiques, dit M. Parkman, "l'instruction était alors chose peu connue au Canada."